



Séance d'information aux Actifs

Je prépare ma retraite

04.10.2022



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Sommaire

- 01** La retraite en France
- 02** La pension CNRACL
- 03** Le calcul de pension
- 04** Taux Plein Surcote/Décote
Minimum Garanti
- 05** Les services après la limite d'âge
- 06** La pension de réversion
- 07** Le RAFP : régime additionnel de la
fonction publique
- 08** Le cumul emploi retraite
- 09** La demande de retraite
- 10** Le droit à l'information retraite
- 11** MAREP : Ma retraite publique
- 12** Les outils de communication

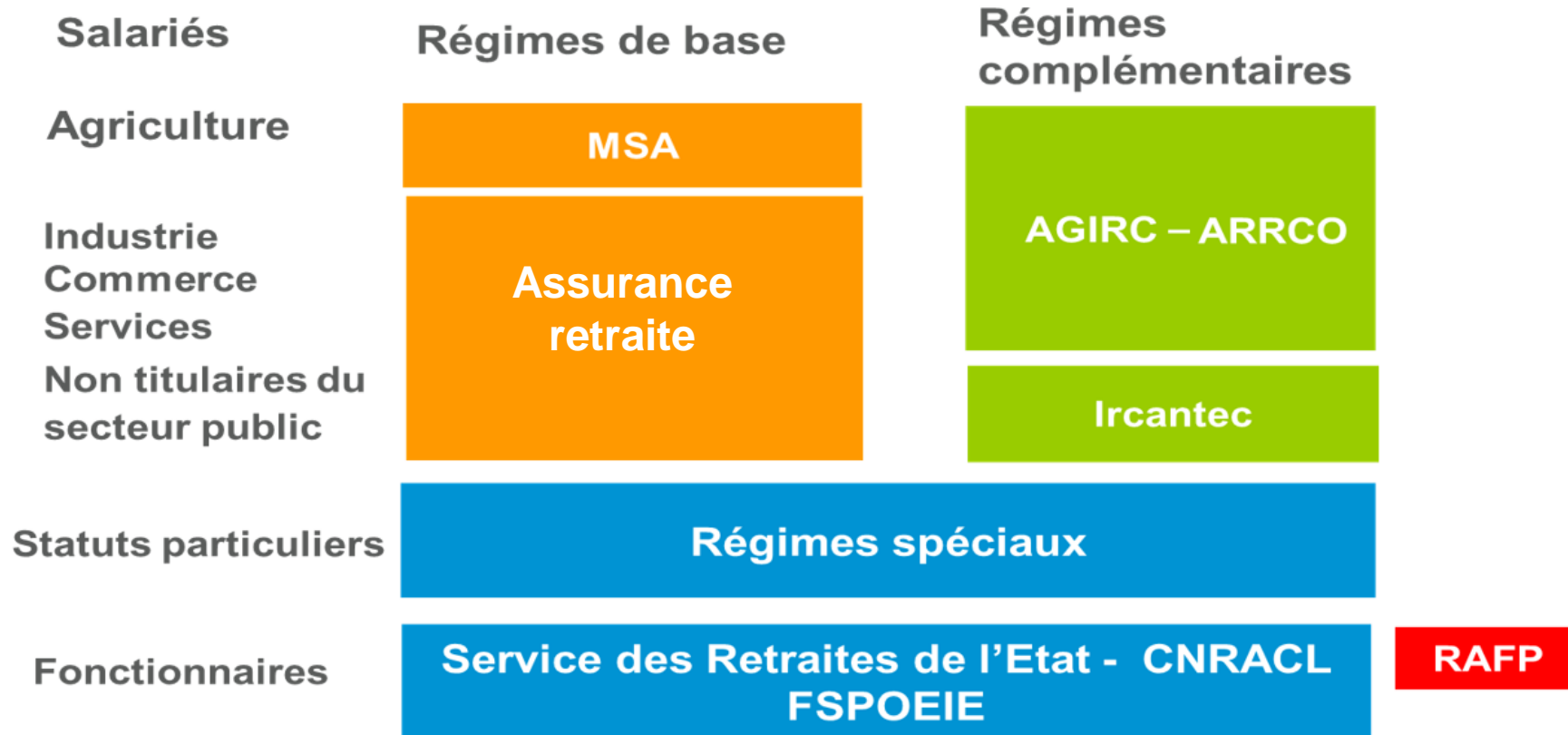


01

La retraite en France

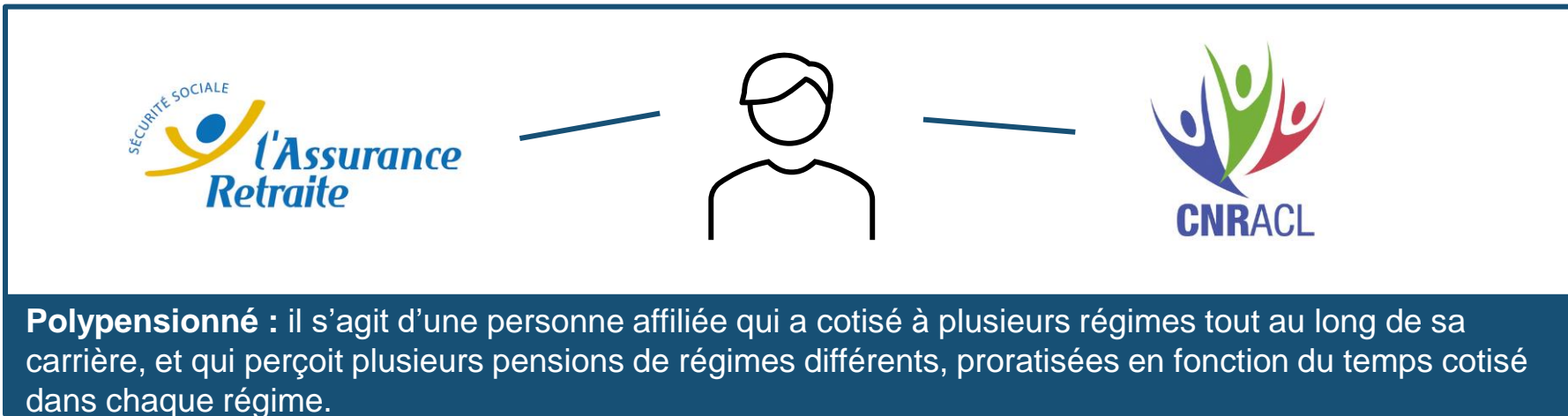
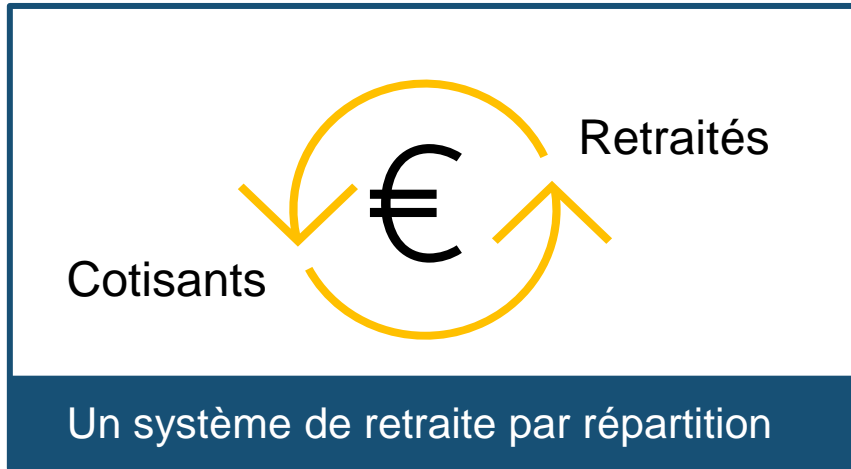
La retraite en France

Les principaux régimes de retraite en France



La retraite en France

Système de retraite en France





02

La pension CNRACL

Les conditions d'affiliation

Evolution du seuil d'affiliation

Périodes	Nombre d'heures pour être affilié à la CNRACL *
Avant le 01.10.1981	36h
A compter du 01.10.1981	35h
A compter du 01.11.1982	31h30
A compter du 01.01.2002	28h

* Nombre d'heures effectuées sur 1 ou plusieurs emplois en qualité de stagiaire et/ou de titulaire.



Un droit ouvert aux titulaires dès 2 ans de services civils et militaires

Les cotisations CNRACL

Evolution des taux de cotisation

Périodes	Retenues	Contributions
Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 2012	8,39%	27,30%
Du 1 ^{er} novembre 2012 au 31 décembre 2012	8,49%	27,40%
2013	8,76%	28,85%
2014	9,14%	30,40%
2015	9,54%	30,50%
2016	9,94%	30,60%
2017	10,29%	30,65%
2018	10,56%	30,65%
2019	10,83%	30,65%
A compter de 2020	11,10%	30,65%

Âge de départ selon sa catégorie d'emploi

Catégorie Sédentaire

Tout emploi non désigné par un arrêté interministériel ou par une décision de rattachement est réputé à être classé en catégorie sédentaire.

Catégorie active

Le classement en catégorie active ne concerne qu'un nombre d'emplois limités soumis à un risque particulier ou à des fatigues exceptionnelles. Par risque particulier ou fatigues exceptionnelles, il faut entendre les risques inhérents de façon permanente à un emploi et conduisant, par le simple exercice de cet emploi, à une usure prématurée de l'agent qui soit telle qu'elle justifie un départ anticipé à la retraite.

Catégorie insalubre

Les agents des réseaux souterrains des égouts et les agents du corps des identificateurs de l'institut médico-légal de la préfecture de police de Paris sont classés en catégorie dite « insalubre ».



Quand pourrez-vous partir ?

Tous régimes de base

Avant 60 ans

- > **Carrières longues**
- > **Assurés ou fonctionnaires handicapés** (au moins 50%)

Dès 60 ans

- > **Carrières longues**

Entre 62 et 67 ans

- > **A compter de l'âge légal au taux plein** si la condition de durée d'assurance est remplie
- > **A compter de l'âge légal avec décote** si la condition de durée d'assurance n'est pas remplie

À partir de 67 ans

- > **A la limite d'âge au taux plein** sans condition de durée d'assurance

CNRACL

A partir de 57 ans

- > **Catégorie active**
Départ à partir de 57 ans

Sans condition d'âge

- > **Parent 3 enfants** + 15 ans de services (en extinction)
- > **Enfant invalide** + 15 ans de services
- > **Conjoint invalide** + 15 ans de services
- > **Pension d'invalidité**



La RAFP est versée à compter de 62 ans

Zoom carrière longue

Début d'activité →

5* trimestres avant le 31/12 de ses :

16 ans = départ avant 60 ans
20 ans = départ à compter de 60 ans

*ou 4 trimestres pour les personnes
nées en octobre - novembre - décembre

Trimestres cotisés →

Par l'activité professionnelle tous régimes confondus

Génération	DAC départ 60 ans
1960	167
De 1961 à 1963	168
De 1964 à 1966	169
De 1967 à 1969	170
De 1970 à 1972	171
A partir de 1973	172

+ certaines périodes non cotisées

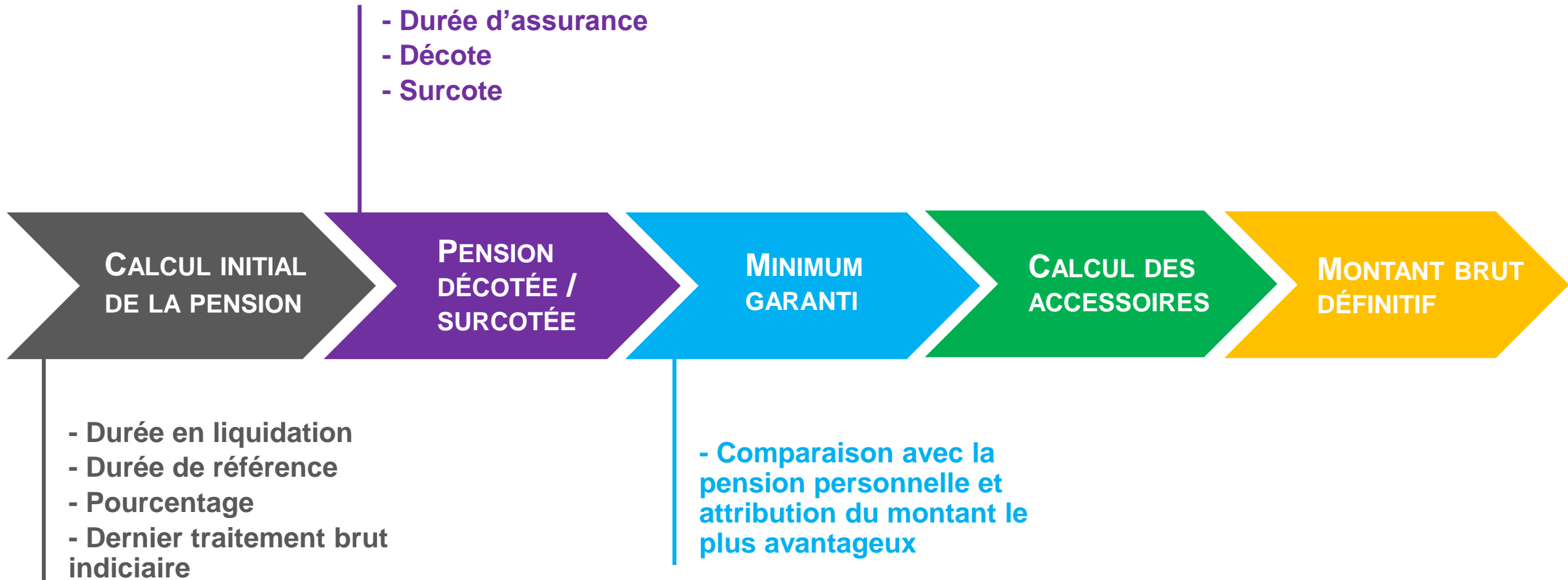
- 4 trimestres maximum pour le Service Militaire
- 4 trimestres maximum pour le Chômage
- 4 trimestres maximum en maladie / Accident du travail
- tous les trimestres maternité
- 2 trimestres maximum d'Invalidité (régime général)



03

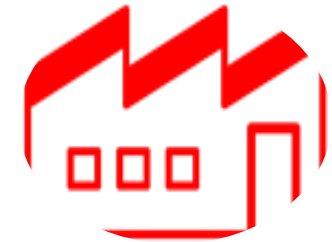
Le calcul de pension

Les grandes étapes du calcul de pension



Le calcul du montant initial

La durée en liquidation



Durée des services accomplis par le fonctionnaire titulaire ou stagiaire

dont services militaires
dont services validés

Bonifications de durée liées à la situation familiale

- 4 trimestres supplémentaires pour chaque enfant né ou pris en charge avant le 01/01/2004
- Carrière publique ou privée
- Interruption d'activité d'au moins 2 mois

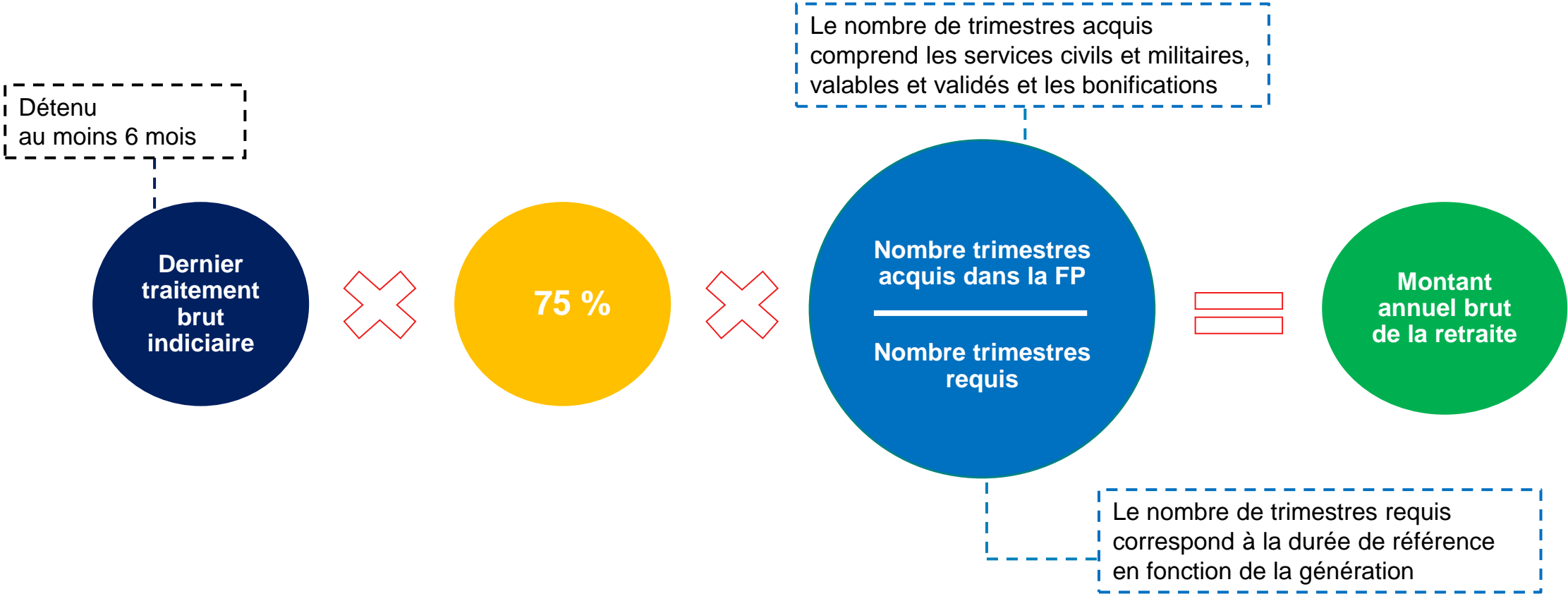
Bonifications de durée liées à l'activité

- Campagnes militaires
- De dépaysement (services hors Europe)
- Exécution d'un service aérien ou sous-marin commandé
- Pour sapeurs pompiers professionnels
- Pour agents des réseaux souterrains des égouts et du corps des identificateurs de l'institut médico-légal de la préfecture de police

Durée totale arrondie au trimestre supérieur à compter de 45 jours



Calcul de la pension CNRACL



Le calcul du montant initial

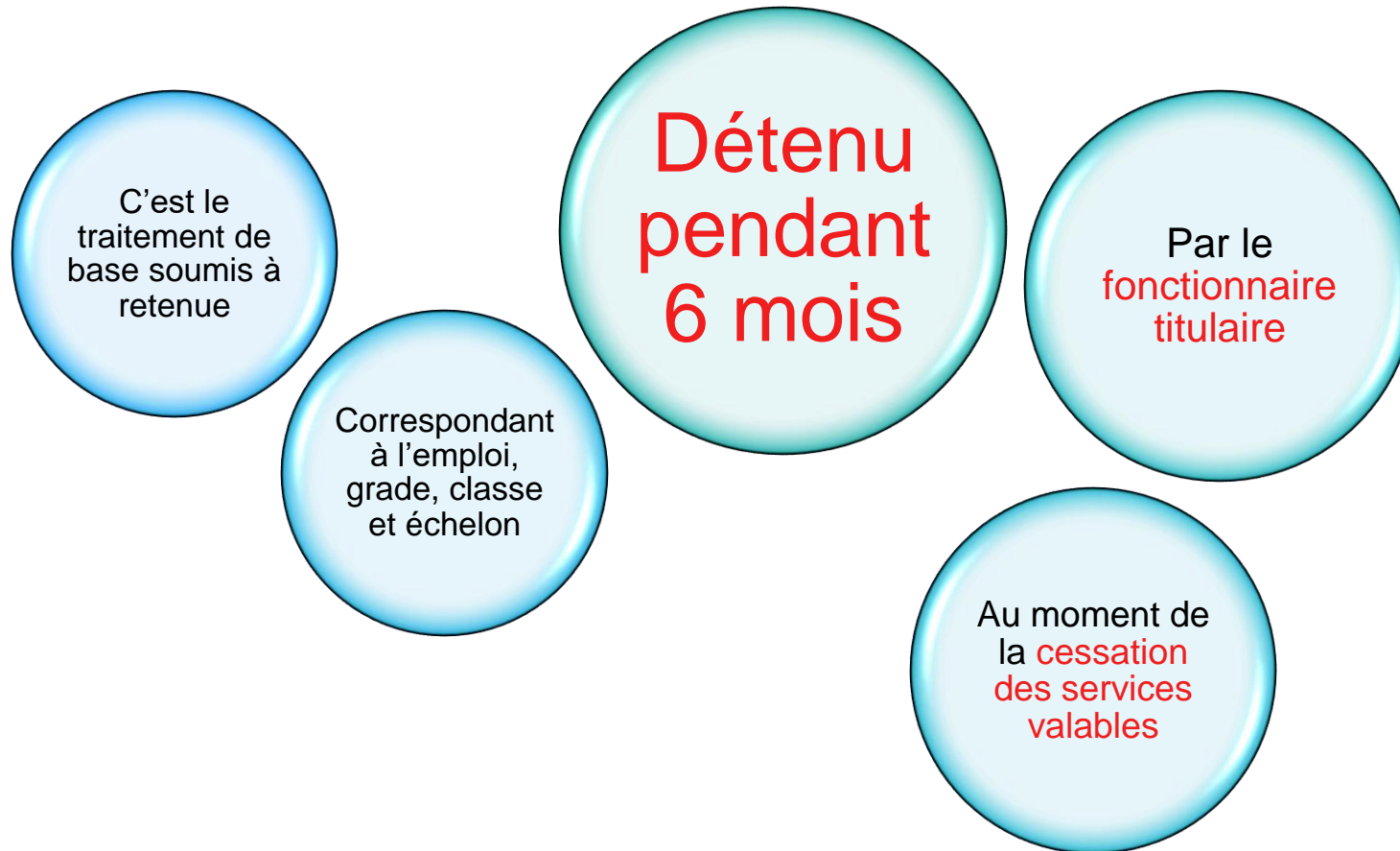
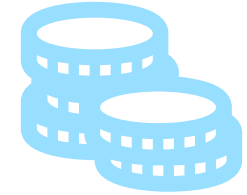
La durée de référence (ou nombre de trimestres requis)

Année des 60 ans de l'agent	Nombre de trimestres
2018 (né en 1958)	167
2019 (né en 1959)	167
2020 (né en 1960)	167
2021 (né en 1961)	168
2022 (né en 1962)	168
2023 (né en 1963)	168
2024 né en 1964)	169
2025 (né en 1965)	169
2026 (né en 1966)	169
2027 (né en 1967)	170
2028 (né en 1968)	170
2029 (né en 1969)	170
2030 (né en 1970)	171
2031 (né en 1971)	171
2032 (né en 1972)	171
2033 et + (né en 1973 et +)	172

- c'est le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une pension à taux plein
- La durée de référence est celle en vigueur l'année des 60 ans de l'agent


Le calcul du montant initial

Le traitement indiciaire pris en compte



Comprendre le calcul de base de ma pension

Exemple



Sophie

- Adjointe administrative
- Souhaite partir à 63 ans en 2024
- Durée de cotisations de 146 trimestres au titre du public
- 2 enfants (nés avant 2004)
- Traitement indiciaire brut : 2000€

Calcul du pourcentage de sa pension

$$\frac{146 \text{ T} + 8 \text{ T (2 ans de bonifications enfants)}}{168^*} \times 75\% = 68,75\%$$

Calcul du montant de sa pension

$$2\ 000\text{€} \times 68,75\% = 1\ 375\ \text{€}$$

* *Durée de référence*

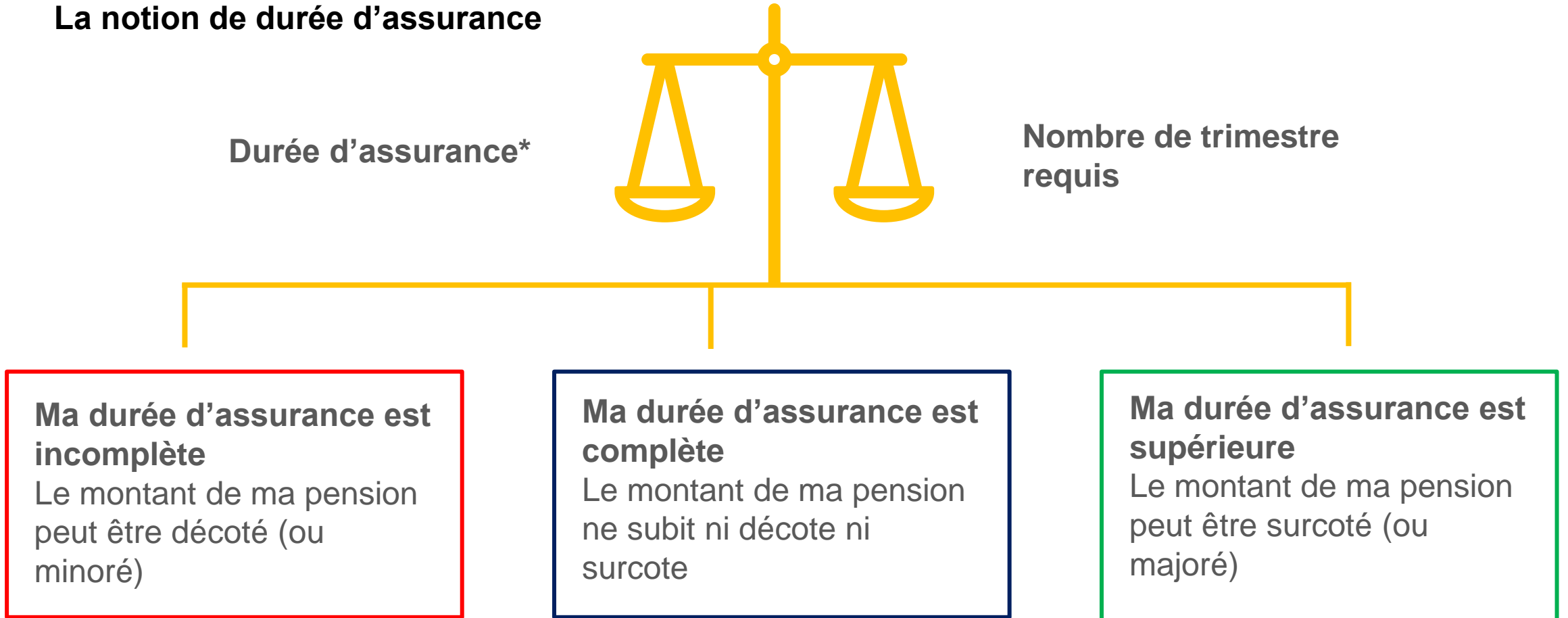


04

**Taux Plein Surcote/Décote
Minimum Garanti**

Décote ou surcote

La notion de durée d'assurance



* La durée d'assurance est égale à la somme des trimestres obtenus auprès de tous les régimes de retraite auxquels je peux prétendre

Décote ou surcote

Comment éviter une décote ?



- **1,25%** par trimestre manquant (limitée à 20T)

OU

Poursuivre son activité jusqu'à **obtenir le nombre de trimestres** requis

Poursuivre son activité jusqu'à **l'âge d'annulation de la décote** :

soit 67 ans catégorie sédentaire
soit 62 ans catégorie active

Décote ou surcote

Comment bénéficier d'une surcote ?



+ 1,25% par trimestre supplémentaire

ET

Être en activité **au-delà de l'âge légal de sa génération**

Avoir un nombre de **trimestres supérieur au nombre de trimestres requis**



Les bonifications liées aux services ne sont pas retenues

Seules les bonifications et majorations accordées au titre des enfants sont prises en compte dans la durée d'assurance pour le calcul de la surcote

Le minimum garanti

Le montant garanti

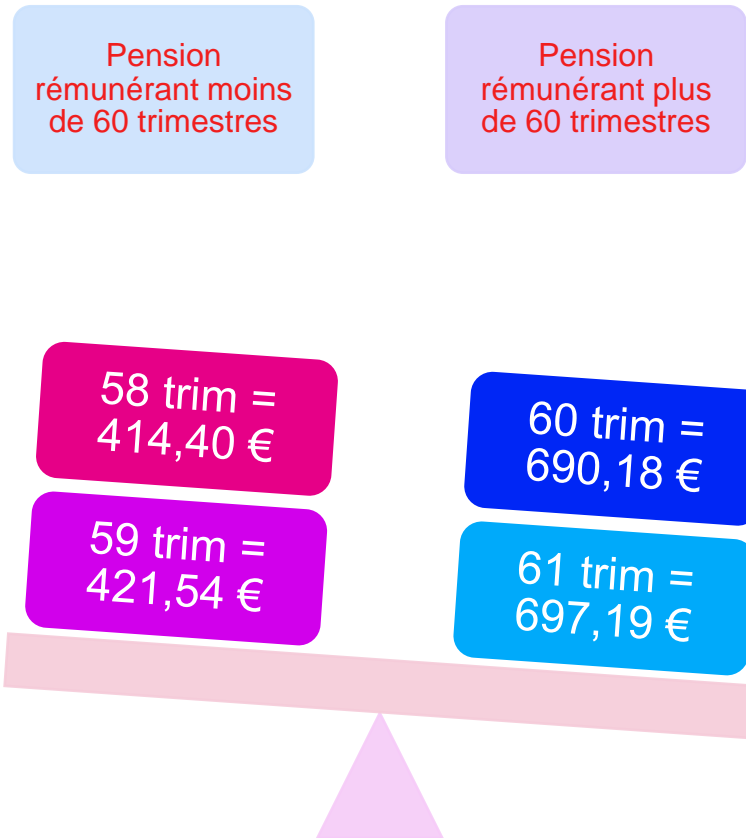
J'aurai droit au minimum garanti

- **Si ma pension est liquidée à taux plein ou si j'atteins la limite d'âge**
- **Si j'obtiens une pension « d'invalidité », « fonctionnaire handicapé », « parent d'enfant invalide » ou « conjoint invalide »**

Le minimum garanti

Calcul du minimum garanti

Des modes de calcul différents selon que la pension rémunère plus ou moins de 60 trimestres



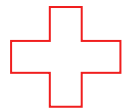
*Retrouvez toutes les valeurs du minimum garanti sur le site de la **CNRACL** :*



Les suppléments de pension CNRACL

Une fois la pension calculée, des avantages de pension peuvent être ajoutés au montant obtenu :

**Pension
calculée**
(montant initial
+ décote ou
surcote)



> 10% de majoration de pension pour 3 enfants


- Nés et/ou élevés pendant au moins 9 ans
- Bénéficiaires : hommes et femmes
- 5 % de majoration supplémentaire par enfant au-delà de trois, sans limite

> La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

> Le Complément de traitement indiciaire (CTI)

Calcul du montant définitif

Exemple



Martine

- Adjointe administrative
- Souhaite partir à 63 ans en 2024
- Durée de cotisation de 160 trimestres (14 au titre du privé et 143 au titre du public)
- 2 enfants (nés avant 2004)
- Traitement indiciaire brut : 2000€


Pourcentage de pension ? 67,41 %

Surcote ou décote ?
Durée d'assurance : 143 T public + 14 T privé + 8 T enfants = 165T
 $168T - 165T = 3T$ soit 3 trimestres de décote
 $3 \times 1,25 : 3,75$ soit **3,75% de taux de minoration**

Montant définitif de pension ?
Pension avant application de la décote : $2000€ \times 67,41 \% = 1\ 348€$
Pension après application de la décote $1\ 348 - (1\ 348 \times 3,75\%) = 1\ 287€$

Calcul du montant définitif

Exemple



Xavier

- Rédacteur territorial
- Part à 63 ans en 2024
- Durée de cotisation de 168 trimestres (108 au titre du privé et 60 au titre du public)
- Traitement indiciaire brut : 2000€

Pourcentage de pension ?
 $60/168 \times 75\% = 26,8\%$ (soit 536 €)

Minimum garanti ?
Oui, car le nombre de trimestres requis est atteint
Montant minimum garanti pour 60 trimestres = 697,19 €



05

Les services après la limite d'âge

Dispositifs de maintien en activité et conditions d'octroi

Reculs à titre personnel

Prolongations d'activité

Maintien en fonction

Les différents dispositifs de maintien en activité	Conditions d'octroi Examen de la demande au jour de la limite d'âge	Durée/ Limite	Modalités de prise en compte des services	
			Constitution	Liquidation
1 - Le fonctionnaire en activité a 3 enfants vivants à son 50 ^{ème} anniversaire	. Aptitude physique	1 an	oui	oui
2 - Le fonctionnaire a un ou plusieurs enfant(s) à charge à la limite d'âge de l'emploi	. Aucune	1 an par enfant limitée à 3 ans	oui	oui
3 - Le fonctionnaire a un enfant handicapé/ou AH à sa charge, à la limite d'âge de son emploi	. Enfant ou AH invalide ≥ 80%		oui	oui
4 - Le fonctionnaire est parent ou a élevé un enfant « mort pour la France »	. Acte de décès mentionne « mort pour la France »	Pas de durée limite	oui	oui
Prolongation d'activité pour carrière incomplète	. Aptitude physique . prolongation conciliable avec l'intérêt du service	Jusqu'à 75 % du TIB en montant Pension Limitée à 10 Trim.	oui	oui
Prolongation d'activité spécifique au fonctionnaire ayant une limite d'âge catégorie active	. Aptitude physique	Limite d'âge Cat. sédentaire	oui	oui
Maintien en fonctions après la RDC : - Si le taux de pension est < 75 % du TIB	. Prolongation sous réserve de l'intérêt du service	Maintien temporaire → 75 % Tx-Pension	Oui	Oui
- Si le taux de pension est ≥ 75 % du TIB (avec ou sans bonifications)	. Prolongation sous réserve de l'intérêt du service	Maintien temporaire au delà 75 % Tx-Pension	Non	Non



06

La pension de réversion

La pension de réversion

➤ Pas de conditions de ressources ni d'âge

Les ayants cause	Les droits ouverts
Conjoint, ex conjoint divorcé non remarié ne vivant pas en concubinage	Pension principale 50% des droits acquis
Orphelin de moins de 21 ans	Pension temporaire 10% des droits acquis
Orphelin majeur infirme	Pension principale d'orphelin 10% des droits acquis



07

**Le RAFP : régime additionnel de la
fonction publique**

Le RAFP

Spécificités du régime

Depuis 2005

Cotisations sur les primes des fonctionnaires depuis 2005

Régime par points

Le RAFP est un régime obligatoire par points.

A partir de 62 ans

Versement à partir de 62 ans, même si départ anticipé au titre de la CNRACL

Être admis à la retraite

Avoir été admis à la retraite au titre du régime principal

Majoration

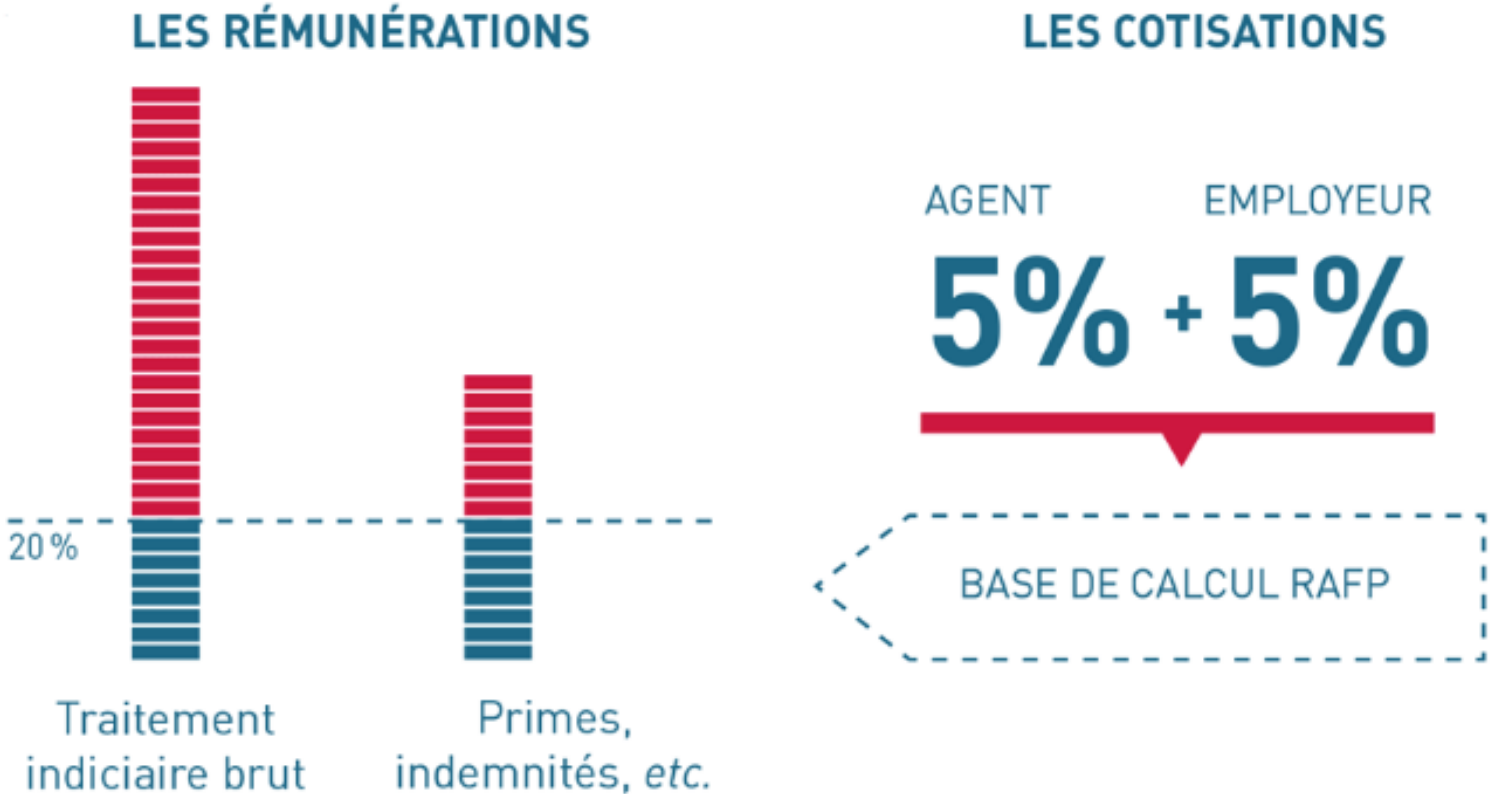
Possibilité de majorer le montant de sa prestation en retardant la date d'effet

Demande de pension

Demande de pension en même temps que la pension CNRACL

Le RAFP

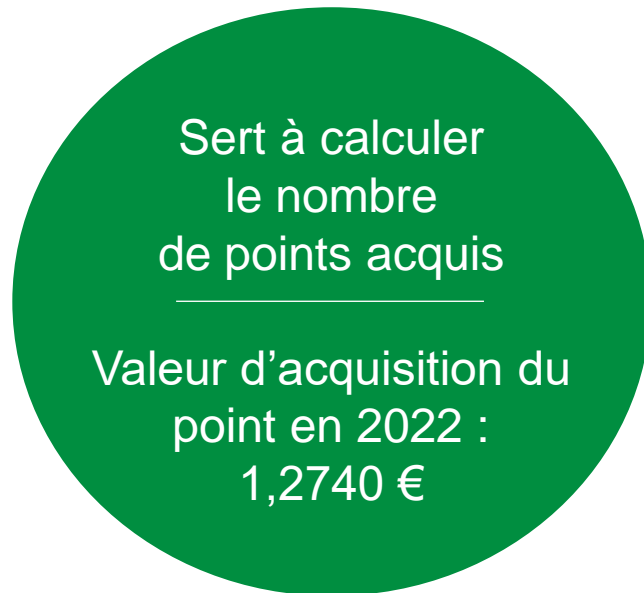
Les cotisations



Le RAFP

Les points

Valeur d'acquisition du point



Valeur de service du point



Le RAFP

La prestation

Le nombre de points détermine la nature de votre prestation

Capital



Rente mensuelle



La retraite additionnelle de la fonction publique

Estimer sa prestation



La retraite additionnelle de la fonction publique

Estimer sa prestation



[Nous connaître](#)

[Investissement responsable](#)

[Actif](#)

[Retraité](#)

[Employeur](#)



Entrez vos données

* champs obligatoires !

Date de naissance du bénéficiaire *

10/07/1960



Date de départ à la retraite *

01/08/2022



Nombre de point acquis à la date du départ à la retraite *

630q

RÉINITIALISER



CALCULER



La retraite additionnelle de la fonction publique

[Nous connaître](#)[Investissement responsable](#)[Actif](#)[Retraité](#)[Employeur](#)

Informations valeurs retenues

Vous êtes né le 10/07/1960 , votre départ est prévu le 01/08/2022 avec 6300 points.

Valeur de service du point de l'année en cours	0.04675 €
Coefficient de majoration retenu	1.00
Age légal d'ouverture des droits au RAFP	62 années
Age à la date d'effet de la prestation RAFP	62 années

Résultats

Type de prestation	Rente mensuelle
Montant brut de la prestation	24.54 €

[MODIFIER →](#)[IMPRIMER →](#)



08

Le cumul emploi retraite

Les mesures issues de la réforme 2014

1^{ère} pension de base liquidée à compter du 1^{er} janvier 2015

- La mise en paiement de la pension suppose la rupture de toute activité en cours, quitte à reprendre une activité par la suite
- La reprise ou poursuite d'une activité après pension (à l'exception des pensions d'invalidité) n'ouvre droit à aucun avantage vieillesse
- Le cumul avec plafonnement est appliqué à la reprise d'une activité dans le public (en tant que contractuel) ou dans le privé

Le cumul emploi/retraite

Dans tous les cas

**Vous devez
impérativement aviser la
CNRACL qui vous
informera de vos droits.
Vous préciserez**

**Votre numéro de
pension**

**Le nom et l'adresse
de l'employeur**

**La nature de l'activité
professionnelle**

Le cumul emploi/retraite

Le cumul libre	<ol style="list-style-type: none">1. Pensionné invalide2. Pensionné qui perçoit toutes ses pensions et<ul style="list-style-type: none">• qui a atteint la limite d'âge• ou qui a atteint l'âge légal de droit avec une DA complète3. Pensionné qui exerce en qualité d'artiste du spectacle, de mannequin, d'artiste auteur d'œuvres (littéraires, musicales...)...
Le cumul avec plafonnement	Tout autre pensionné

Le cumul emploi/retraite

Le calcul du plafond

Écrêtement de la pension si la rémunération dépasse un certain seuil

➤ **Le seuil à ne pas dépasser**

- 1/3 du montant de la pension + 1/2 de l'indice majoré 227 (7123 €)

➤ **Écrêtement**

- La pension est diminuée du montant du dépassement



09

La demande de retraite

La demande de retraite

Le dépôt de la demande

La demande doit être déposée :

Dans l'espace personnel
ma retraite publique

OU

Auprès de l'employeur
(un modèle de lettre est
disponible sur le site
CNRACL profil actif
« Effectuer ma demande de
retraite »)

Au moins 6 mois avant la
retraite (9 mois avant pour
les départs anticipés)

Avec les pièces
justificatives suivantes
→ Pièces d'état civil
→ RIB
→ Avis d'imposition

La demande de retraite

Une demande unique pour toutes les retraites de base ou complémentaires sur l'espace personnel



La demande est transmise à tous les régimes de retraite

Dans chaque régime un conseiller examine la demande et contacte l'agent si besoin



L'agent reçoit ses notifications de retraite

Une fois le dossier traité, chacun des régimes adresse une notification par courrier.

Ce document indique le montant de la pension, son point de départ et les éléments retenus pour le calcul



Les retraites sont perçues

Chacun des régimes verse une pension pour lequel l'agent y a cotisé



A noter : vous devez impérativement informer votre employeur de votre demande de retraite en ligne

La demande de retraite

Le rôle de votre employeur

L'employeur doit être impérativement informé du dépôt de votre demande en ligne



EMPLOYEUR
TERRITORIAL

- **Il est votre interlocuteur et notre interlocuteur** dans le traitement de votre dossier
- **Il gère et instruit les demandes** de départ à la retraite
- **Il complète les formulaires spécifiques** d'échanges de carrière entre régime général et public
- **Il finalise votre demande** sur le site CNRACL et transmet les pièces



A noter : La demande de retraite unique inter régime en ligne n'est pas obligatoire pour le moment. Vous devrez alors déposer une demande de retraite auprès de chacun des régimes auquel vous avez cotisé.

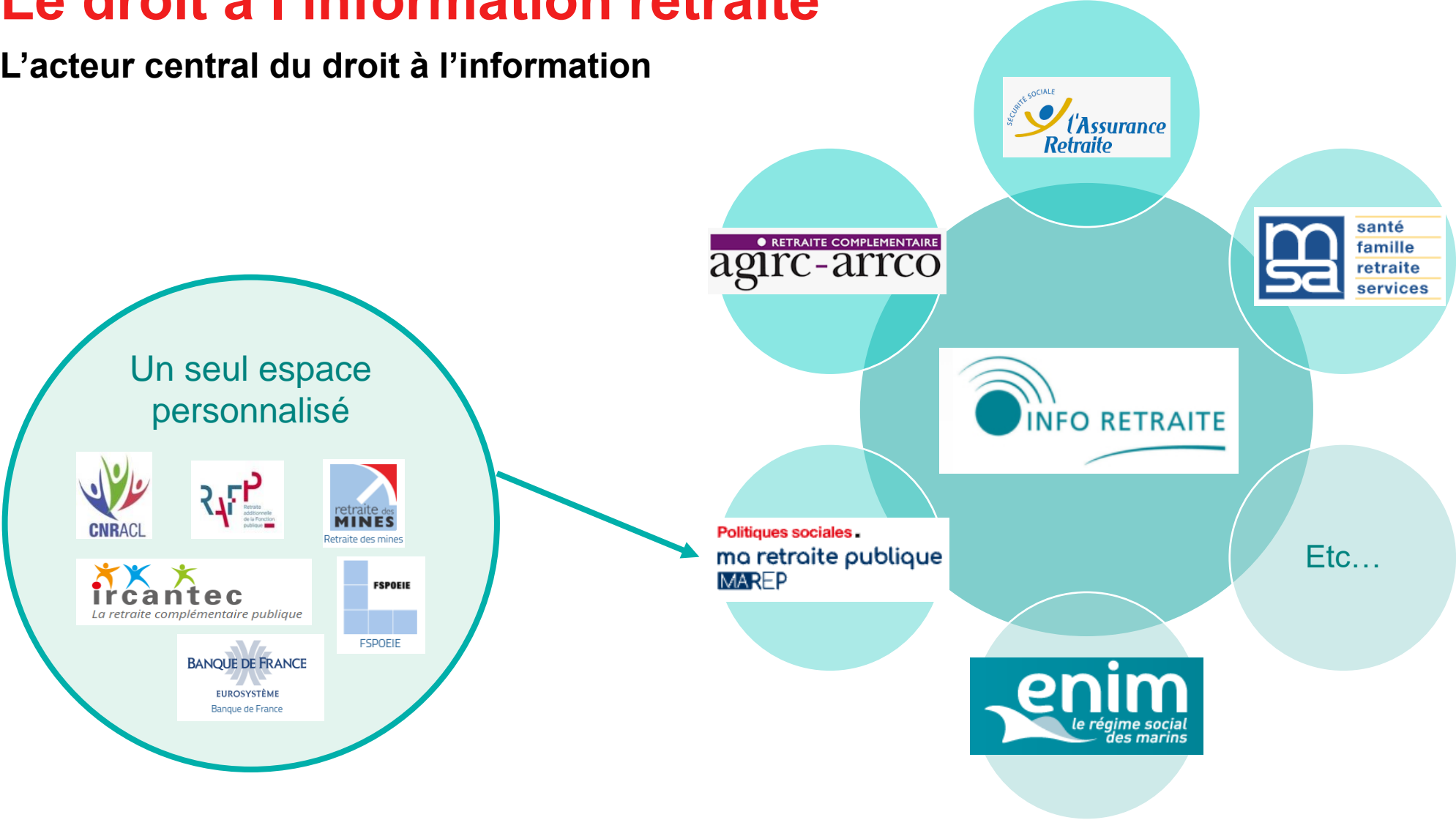


10

Le droit à l'information retraite

Le droit à l'information retraite

L'acteur central du droit à l'information



Cohorte 2022 :
1972-1977-1982-
1987

Le droit à l'information retraite

DAI – Relevé de carrière

C'est quoi ?



Le relevé de carrière est un document d'information récapitulatif sur lequel figure une synthèse des droits acquis auprès des différents régimes de retraite au cours de la carrière.

Comment l'obtenir ?



A tout moment sur son espace Ma Retraite Publique

L'agent peut consulter dès lors qu'il a acquis des droits à retraite sa carrière et demander un relevé de carrière.

The screenshot shows the 'Ma Retraite Publique' interface. At the top, there are navigation tabs: 'Ma carrière', 'Mes périodes', and 'Mes droits' (which is selected). On the right, there are links for 'Besoin d'aide ?' and 'NOM Prénom NIR'. The main content area is titled 'Le droit à l'information retraite' and is divided into two columns. The left column, titled 'Durée d'assurance en trimestres', contains the text: 'Dans votre situation, 169 trimestres sont requis pour partir à taux plein. Au 01/01/2022 vous en avez enregistré 148. Il vous reste 21 trimestres à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.' To the right of this text is a circular progress indicator showing '148 Trimestres enregistrés'. The right column, titled 'Téléchargez votre relevé de carrière.', contains the text: 'Vous pouvez l'enregistrer ou l'imprimer.' Below this is a red button labeled 'Télécharger mon relevé (PDF ~ 180ko)' and a note: 'Dernier téléchargement le 09/09/2022'.



A 35, 40, 45 et 50 ans :

- > Si l'agent possède un espace personnel il recevra un mail d'incitation à se connecter sur l'outil « Ma Carrière » pour télécharger son relevé de carrière
- > Sans espace personnel ou ayant choisi de ne pas être dématérialisé, il recevra son document par courrier

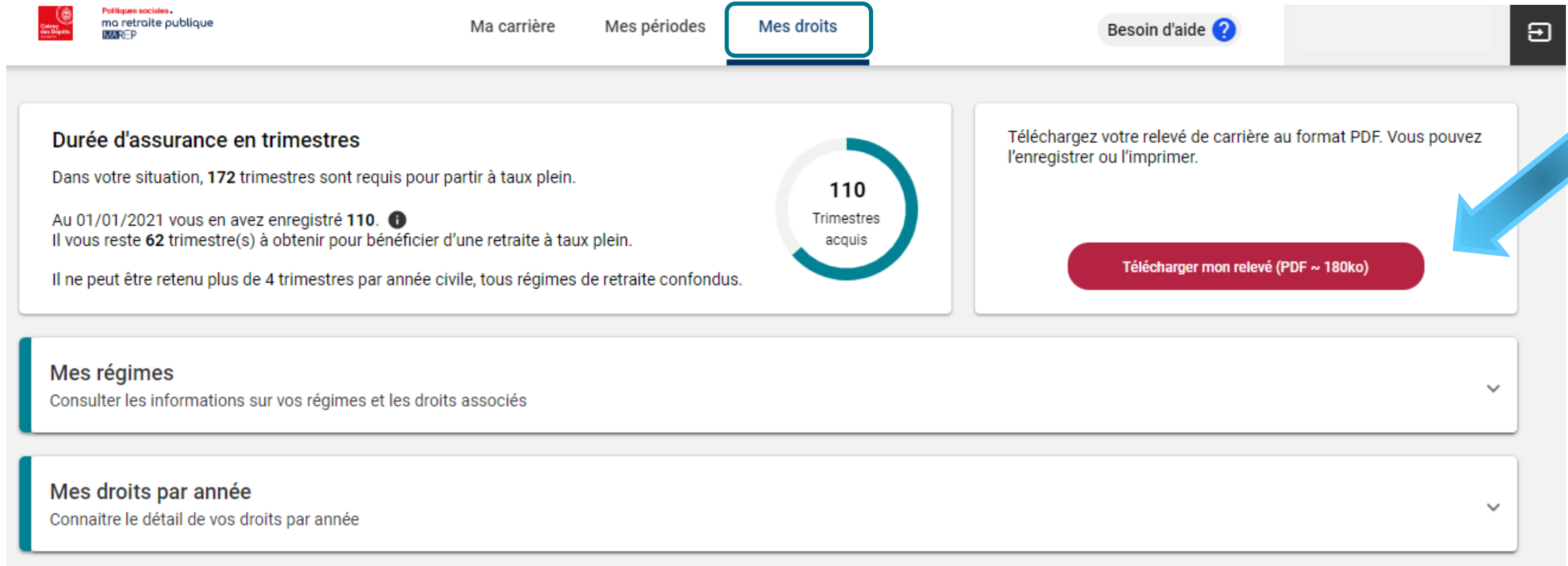



A partir de 58 ans : APR Accompagnement Personnalisé Retraite

- > Entretien personnalisé et gratuit

Le droit à l'information retraite

La synthèse des droits



 Politiques sociales •
ma retraite publique
MAREP

Ma carrière Mes périodes **Mes droits** Besoin d'aide ?

Durée d'assurance en trimestres

Dans votre situation, **172** trimestres sont requis pour partir à taux plein.

Au 01/01/2021 vous en avez enregistré **110**. ⓘ
Il vous reste **62** trimestre(s) à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.

110
Trimestres
acquis

Téléchargez votre relevé de carrière au format PDF. Vous pouvez l'enregistrer ou l'imprimer.

Télécharger mon relevé (PDF ~ 180ko)

Mes régimes

Consulter les informations sur vos régimes et les droits associés

Mes droits par année

Connaitre le détail de vos droits par année

Le droit à l'information retraite

Le relevé de carrière

Mise à disposition dès 35 ans et tous les 5 ans

Possibilité de chargement du document à tout moment

Synthèse des droits



- 1 Durée d'assurance tous régimes
- 2 Logo et point de contact régime
- 3 Total des trimestres et/ou des points par régime
 - + Valeur du point

2

3

Durée d'assurance en trimestres

Dans votre situation :
168 trimestres sont requis pour partir à taux plein.
Au 01/01/2022 vous en avez enregistré 168.



1

168 trimestres enregistrés

Il vous reste 0 trimestre à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Si vous avez eu ou élevé des enfants, des trimestres supplémentaires peuvent vous être accordés, au moment de prendre votre retraite.

De plus, à partir de trois enfants nés ou élevés, la plupart des régimes de retraite prévoient, sous conditions, une augmentation de la retraite (10 % au minimum).

Mes régimes



Agirc-Arrco

AG2R Agirc-Arrco
Centre de réception AGIRC-ARRCO
TSA 46662
92621 GENNEVILLIERS CEDEX
Tel : 0970 660 660 (appel non surtaxé)
www.ag2ramondiale.fr
www.agirc-arrco.fr

Total des points

739.78

Valeur du point au 01/11/2021 : 1,2841 €



CNRACL

CNRACL
Droit à l'information retraite
Rue du Vergne
33059 BORDEAUX CEDEX
05 57 57 91 95
www.cnrACL.retraites.fr

Total des trimestres

95



Ircantec

IRCANTEC
Internet : www.ircantec.retraites.fr
Téléphone : 02 41 05 25 25

Total des points

1157

Valeur du point au 01/01/2022 : 0,49241 €



L'Assurance retraite

L'Assurance retraite
Tél. : 39 60 (poste fixe)
09 71 10 39 60 (étranger/box/mobiles)
Prix d'un appel local
www.lassurance-retraite.fr

Total des trimestres

72



RAFF

RAFF
Droit à l'information retraite
Rue du Vergne
33059 BORDEAUX CEDEX
02 41 05 30 15
www.raff.fr

Total des points

4614

Valeur du point au 01/01/2022 : 0,04764 €

Le droit à l'information retraite

Le relevé de carrière

Détail des périodes



- 1 Liste des employeurs / activités**
- 2 Date de début et de fin**
 - Regroupement possible même employeur avec détail année par année
- 3 Colonne de détail**
 - Revenus pour les régimes privés
 - Taux d'activité et suppléments pour les régimes publics
- 4 Affichage des régimes d'affiliation**
 - Si rapprochement base et complémentaire, 1 seule ligne carrière

Relevé de carrière

Détail de votre carrière (informations au 01/01/2022)

LAMEULE MARYLINE
2 66 01 75 029 080

Employeur/activité	Date début	Date fin	Revenus*	Régime(s)	
SOPAN-SAJIC	1984 1985	1984 1985	20 297 FRF 3 188 FRF	L'Assurance retraite	
SOPAN SAJIC	13/09/1984 01/01/1985	31/12/1984 18/01/1985		Agirc-Arrco	
CHÔMAGE	1985	1986		L'Assurance retraite	
CHOMAGE	30/01/1985	30/10/1986		Agirc-Arrco	
BIS FRANCE	01/07/1985 01/01/1986	31/12/1985 31/12/1986	29 985 FRF 3 993 FRF	L'Assurance retraite, Agirc-Arrco	
ESTREM CHARLET	1986	1986	1 173 FRF	L'Assurance retraite	
MME CHARLET ANNICK	24/03/1986	28/03/1986		Agirc-Arrco	
DIR DEP TRAVAIL EMPLOI ET FORMATION PROF	1987	1987	2 146 FRF	L'Assurance retraite	
ACTIVITÉ SALARIÉE	1988	1988	2 591 FRF	L'Assurance retraite	
Employeur/activité	Date début	Date fin	Taux d'activité	Régime(s)	
SERVICES VALIDÉS DE NON-TITULAIRES Fonctionnaire hospitalier	01/09/1988	30/04/1990	100 %	CNRACL	
CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE Fonctionnaire hospitalier Catégorie active	01/05/1990	30/09/2001	100 %	CNRACL	
Employeur/activité	Date début	Date fin	Taux d'activité	NBI**	Régime(s)
CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE Aide-soignant Catégorie active	01/10/2001 01/05/2004	30/09/2004 31/12/2004	100 % 100 %	10	CNRACL
CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE Aide-soignant Catégorie active	01/01/2005	31/12/2010	100 %	10	CNRACL, RAFF
CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE Fonctionnaire hospitalier Catégorie active	01/01/2011	31/12/2011	100 %		CNRACL, RAFF
CENTRE HOSPITALIER DE FONTENAY LE COMTE Aide-soignant Catégorie active	01/01/2012	31/12/2021	100 %		CNRACL, RAFF

*Revenu d'activité soumis à cotisations retraite.

** La NBI (nouvelle bonification indiciaire) est un élément de rémunération distinct du traitement et des indemnités. Elle vous permet d'obtenir un supplément de retraite.

Le droit à l'information retraite

L'estimation retraite

Mon estimation retraite Besoin d'aide ?

En partant à
57 ans
au 1 févr. 2023

> Comprendre mes possibilités de départ

Avec
163 trimestres
enregistrés

> Comprendre mes droits

Vous pourriez avoir droit à
1 365 €
bruts/mois

> Comprendre mon montant

i Sur quelles informations s'appuie l'estimation ?

Mon estimation retraite |

Télécharger (PDF ~180 ko)

Brut Net avant impôts i

●	En partant à 57 ans	📅 le 1 févr. 2023	🚩 à l'âge légal	1 365 € <small>bruts/mois</small>	▼
●	En partant à 61 ans et 7 mois	📅 le 1 sept. 2027	🚩 au taux plein	1 623 € <small>bruts/mois</small>	▼
●	En partant à 61 ans et 11 mois	📅 le 1 janv. 2028	🚩 à l'âge de carrière longue	1 660 € <small>bruts/mois</small>	▼
●	En partant à 62 ans	📅 le 1 févr. 2028	🚩 au taux plein	1 702 € <small>bruts/mois</small>	▼
●	En partant à 67 ans	📅 le 1 févr. 2033	🚩 à l'âge du taux plein automatique	2 111 € <small>bruts/mois</small>	▼

🏠 Quitter mon estimation

Une vue dynamique avec des propositions de dates clés



11

MAREP : Ma retraite publique

Ma retraite publique

Un espace dédié pour votre retraite, accessible pour les assurés de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFP

Suivre votre carrière

Le départ à la retraite se prépare tout au long de votre carrière. Les services de la plateforme Ma retraite publique vous accompagnent pour effectuer sereinement toutes vos démarches : **visualiser et vérifier votre carrière, obtenir un relevé de carrière en ligne, effectuer vos simulations retraite...**

Demandez votre retraite

Le départ à la retraite approche et votre décision est prise. Faites votre demande en ligne en étant guidé à chaque étape : **demandez votre retraite auprès de tous vos régimes, demandez une réversion suite au décès d'un proche et suivez le traitement de vos demandes...**

Gérez votre retraite

Une fois à la retraite, les services de Ma retraite publique vous accompagnent dans vos démarches : **consultation et historique de vos paiements, édition de vos attestations fiscales, dispositif de retraite à l'étranger, aides sociales...**

Ma retraite publique

CNRACL, Ircantec, RAFF, Caisse des mines, Banque de France, FSPOEIE



Politiques sociales .
ma retraite publique
MAREP

Accéder à la plateforme Ma retraite publique

Bienvenue dans l'espace personnel des régimes de retraite
CNRACL, Ircantec, FSPOEIE, Mines, RAFF et Banque de
France gérés par la Caisse des Dépôts.

Accédez simplement et rapidement à l'ensemble de vos
services en ligne.

↓ En savoir plus



FranceConnect est la solution proposée par l'Etat pour
faciliter l'accès à vos services en ligne. [En savoir plus](#)

ou

Je ne souhaite pas profiter des avantages de
FranceConnect

[Me connecter / Créer un compte](#)

[Aide à la connexion](#)



BESOIN D'AIDE ?

Ariane vous répond
24h/24, 7j/7

France Connect

Je choisis un compte pour me connecter sur :

Ma retraite publique

[impots.gouv.fr](#) [l'Assurance Maladie](#) [L'Identité Numérique](#)

[mobile connect et moi](#) [santé famille retraite services](#)

Se souvenir de mon choix

Suivre
ma carrière

Préparer
ma retraite

Demander
ma retraite

Suivre
ma demande

Vivre
ma retraite

Ma situation



Retrouvez toutes les informations concernant votre carrière, vos périodes et vos droits.

[Consulter le détail de ma carrière](#)

[Tutoriels](#) [Contact](#)

Un accès aux tutoriels et formulaires de contact de vos régimes

- Accueil
- Consulter
- Demander
- Utile
- Liens**
- Tutoriels**
- Contact**

CNRACL
FIPHFP
FSPOEIE
Ircantec
RAFP
Retraite des mines
Banque de France
Caisse des Dépôts groupe
DGFIP

Comment modifier mon adresse postale ?
Cliquez pour démarrer la vidéo

Tuto RAFP : le calcul des points
Cliquez pour démarrer la vidéo

Un accès à vos régimes et leurs adresses de contact

Ma retraite publique

Les thématiques

Accueil

Thématiques

Ma carrière

Mes simulations de retraite

Ma demande de retraite

Mes documents

Toute ma carrière

Retrouvez toutes les informations concernant votre carrière, vos périodes et vos droits.

Consulter

En savoir plus

Mes comptes individuels retraite (CIR)

Retrouvez en détail les informations de vos comptes individuels retraite des caisses de retraite de la CNRACL, de l'Ircantec et du RAFP.

RAFP

Accéder

Mes documents du droit à l'information

En tant que salarié, vous bénéficiez d'un droit à l'information sur la retraite au travers de différents documents.

Consulter

Simulateur retraite

Grâce au simulateur de retraite en ligne M@rel, simulez votre retraite, à tout âge et selon différents scénarios de carrière.

Accéder

En savoir plus

Mes documents du droit à l'information

En tant que salarié, vous bénéficiez d'un droit à l'information sur la retraite au travers de différents documents.

Consulter

Demande de retraite personnelle

Faites votre demande en ligne en une fois pour toutes les caisses de retraite dont vous dépendez.

Faire une demande

Demande de réversion

Vous pouvez demander une réversion suite au décès de votre conjoint ou ex-conjoint. Les orphelins peuvent également en bénéficier. Ces prestations sont versées sous certaines conditions.

Faire une demande

Mes documents du droit à l'information

En tant que salarié, vous bénéficiez d'un droit à l'information sur la retraite au travers de différents documents.

Consulter

Mes documents archivés

Consultez les documents transmis par vos régimes de retraite.

Consulter

Ma retraite publique

Un accueil personnalisé selon le profil

Accueil

Suivre
ma carrière

Préparer
ma retraite

Demander
ma retraite

Suivre
ma demande

Vivre
ma retraite

Thématiques

Ma carrière

Mes simulations de retraite

Ma demande de retraite

Mes documents

Ma situation

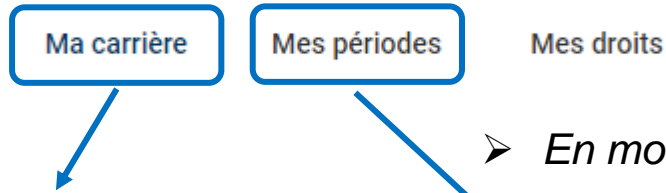


Retrouvez toutes les informations concernant votre carrière, vos périodes et vos droits.

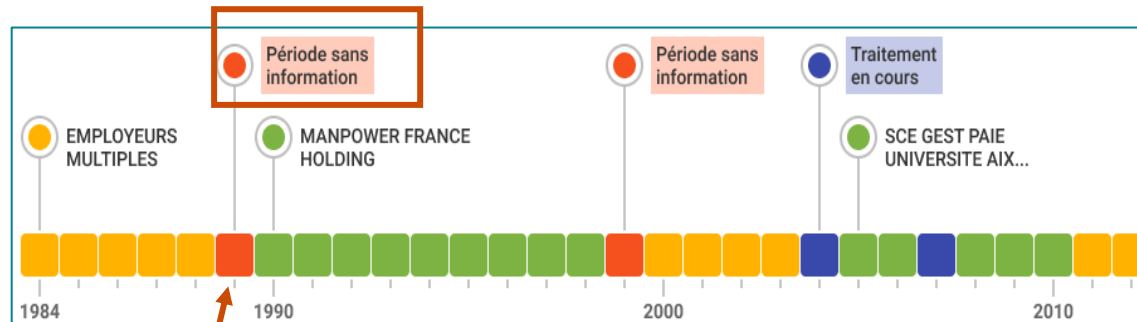
[Consulter le détail de ma carrière](#)

Ma retraite publique

Deux présentations digitales pour vérifier sa carrière



➤ *Sous forme de frise chronologique*



➤ *En mode CV*

Dates période	Informations période
Fin : 31/12/2018 Début : 01/01/2001 Durée : 18 ans	NATURE NIVEAU 1 Nature niveau 2 Voir les détails
Fin : 31/12/2000 Début : 01/09/2000 Durée : 4 mois	Informations manquantes Période sans information Absence d'activité pendant plus de trois mois
Fin : 31/08/2000 Début : 01/01/2000 Durée : 8 mois	NATURE NIVEAU 1 AVEC UN TITRE LONG SUR UNE LIGNE Nature niveau 2 Catégorie

Les **anomalies** (en orange) sont reportées uniquement sur le service en ligne *Ma carrière*

Ma retraite publique

La simulation retraite accessible à tout moment



Simulateur de retraite M@rel

Besoin d'aide ?

Bienvenue

Ce service est proposé par vos régimes de retraite.
Il est gratuit : vos données ne font l'objet d'aucune transaction commerciale.

Personnalisé

Consultez votre estimation retraite à partir des données connues de vos régimes de retraite

Accéder directement à mon estimation

Vous pouvez ensuite simuler plusieurs possibilités de départ à la retraite.



Interactif

Simulez différents scénarios de départ à la retraite, changements personnels ou professionnels...

Rapide

Obtenez votre estimation retraite et personnalisez vos choix de carrière future en quelques minutes

Vérifier ma situation actuelle

Vous pouvez ajouter vos derniers changements de situation avant d'accéder à votre estimation.



Pratique

Sauvegardez et modifiez jusqu'à 4 simulations

Deux possibilités d'estimation, « en 1 clic », ou estimation personnalisée

Ma retraite publique

Thématique Carrière – Mon compte individuel retraite RAFP

Le nombre total de points figure en haut du tableau

Possibilité d'imprimer un relevé de carrière

Contrat RAFP 1AV45HNC - 5553 points

Bulletin de situation de compte

SIRET	Employeur	Période	Exercice	Part salariale	Part Employeur	Points
10080000200014	DRFIP-	2005 période du 01/01 au 31/12	2005	146,78	146,78	294
10080000200014	DRFIP-	2006 période du 01/01 au 31/12	2006	152,02	152,02	299
10080000200014	DRFIP-	2007 période du 01/01 au 31/12	2007	139,70	139,70	272
10080000200014	DRFIP-	2008 période du 01/01 au 31/12	2008	137,32	137,32	266



12

Les outils de communication

La communication des régimes

Le site de la CNRACL

The screenshot displays the CNRACL website interface. At the top right, there is a user profile icon and the text "Ma retraite publique". Below this is a search bar with the text "Rechercher" and a dropdown menu labeled "- Choisir un profil -". To the right of the search bar is a button labeled "DOCUMENTATION JURIDIQUE".

The main navigation bar is divided into four sections: "NOUS CONNAÎTRE", "ACTIF", "RETRAITÉ", and "EMPLOYEUR". Under the "ACTIF" section, there are several sub-links: "Mon espace personnel Ma retraite publique", "Ma carrière, mes droits", "Ma situation a changé", "Ma future retraite", "Mes démarches", and "Prévention risques professionnels".

Below the navigation bar, there is a breadcrumb trail: "Vous êtes ici > Accueil > Actif".

The main content area features four large buttons: "MON ESPACE PERSONNEL MA RETRAITE PUBLIQUE", "MES DOCUMENTS DE CARRIÈRE", "VALIDATIONS DE PÉRIODES", and "PRÉPARER MA RETRAITE".

At the bottom of the page, there are three columns of content: "Questions fréquentes", "Zoom carrière", and "Publications".

- Questions fréquentes:**
 - > J'ai une demande de validation de périodes en cours de traitement à la CNRACL. Suis-je impacté par la fermeture du dispositif de validation ?
 - > Je perçois ma première pension depuis 2015. Pourrais-je reprendre une activité dans le secteur privé ?
 - > Quelles sont les conditions pour bénéficier de la bonification pour enfant ?
 - > Quelle est la durée de service minimale nécessaire pour bénéficier d'une pension CNRACL ?
- Zoom carrière:**
 - > Mes simulations retraite
 - > Le Congé pour Maladie Ordinaire (C.M.O.)
 - > Départ anticipé pour carrière longue
 - > Quelles démarches pour une pension d'invalidité ?
- Publications:**
 - > Lettre des Actifs de la CNRACL du mois de septembre 2021 30/09/2021
 - > Lettre des Actifs de la CNRACL du mois de juillet 2021 12/08/2021
 - > Lettre des actifs de la CNRACL du mois de mars 2021 10/03/2021
 - > Agir pour ma retraite 20/02/2021

On the right side of the page, there is a vertical sidebar with three icons: a speech bubble, a book, and a bar chart. A red circle highlights the speech bubble icon, and a red arrow points from the text "Accès au service aide et contacts" to it.

At the bottom right, there is a "BESOIN D'AIDE ?" button with a woman's icon and the text "Ariane répond aux actifs 24h/24, 7j/7".

Accès au service
aide et contacts

La communication des régimes

Le site du RAFP



Accès au service aide et contacts tout au bas de la page



ERAFP
12 rue Portalis
CS 40007 75381
Paris Cedex 08

Nous connaître

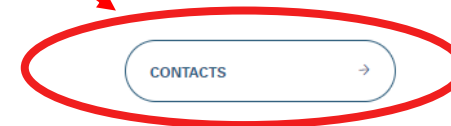
Qui sommes-nous ?
La gouvernance
Textes réglementaires
Communiqués de presse
Outils de communication

Investissement responsable

Actif

Retraité

Employeur





**MERCI POUR
VOTRE
ÉCOUTE**